

Fédération Nationale des Infirmiers



Paris, le 12 novembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

La FNI lance une pétition pour que la population puisse se faire vacciner à moindre coût par les infirmières

La Fédération Nationale des Infirmiers (FNI) lance ce jour une pétition pour soutenir la demande qu'elle a faite à Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, d'amender le projet de loi relatif à la santé pour y introduire une disposition visant à élargir le droit des infirmières à vacciner.

La FNI a dénoncé les dispositions du projet de loi relatif à la santé dès le 5 octobre, notamment son article 32 qui ouvre la possibilité de pratiquer des vaccinations aux pharmaciens d'officine et non aux infirmières. La FNI a adressé un courrier à la ministre pour lui faire part de l'indignation et de la colère de l'ensemble de la profession a manifesté après la présentation officielle le 15 octobre dernier du projet de loi relatif à la santé.

Le ministère de la Santé ne souhaite manifestement pas s'expliquer sur ce choix.

La FNI comprend que cet acte de transparence se heurte au fait qu'il n'existe aucun argument de ne pas ouvrir la vaccination aux infirmières autre que celui de ne pas fâcher la puissante corporation médicale*. En ce sens, le discours de présentation de la ministre est aussi éloquent que les mesures de son projet de loi et son silence persistant.

La FNI appelle donc à la mobilisation de la profession et des citoyens, et invite chacun à signer la pétition « Avec la vaccination aux infirmières, on protège la population toute entière ! » sur www.fni.fr

*« L'essentiel des vaccinations est réalisé par les médecins libéraux qui en représentent entre 80 % et 90 % . » Cour des comptes, Cour des comptes - La politique vaccinale de la France – octobre 2012

Contact presse

Fédération Nationale des Infirmiers
01 47 42 94 13